

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2026

Membres :	18
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 5 février 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Patricia VIGNALS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Philippe DUFOUR, procuration à Christophe MATTANA
Laure CORGNE, procuration à Jany-Claude SOLIS
Isabelle TARNAUD, procuration à Christelle DUBLANCHE
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE
Christophe SIMARD
Sandra ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h08

La présente délibération annule et remplace la délibération transmise aux services de l'État le 06 février 2026 portant le même numéro et le même objet suite à une erreur de saisie.

Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un agent de la collectivité, actuellement titulaire du grade d'adjoint technique et exerçant les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), a suivi, depuis le mois d'avril 2024, une formation de préparation au concours d'ATSEM principal de 2^e classe et qu'elle vient de réussir ce concours. L'agent a été nommé adjoint technique par la commune de Saint-

Jouvent le 1^{er} novembre 2021. Elle nous a adressé un courrier en date du 29 janvier 2026, sollicitant sa nomination dans le grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe.

La création du nouveau poste d'ATSEM principal de 2^e classe, entraînera par la suite la suppression d'un poste au grade d'adjoint technique, qui ne pourra se faire qu'après la saisine du Comité social territorial (CST) qui se tiendra le 2 mars 2026, pour un dépôt de dossier avant le 13 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la création du grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe à temps complet,
 - dit que :
 - la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 13/02/2026

Le Maire

Jany-Claude SOLIS

